

Déprécarisation des contractuels en attachés : entretiens 2018

Dans le cadre du programme de déprécarisation annuel, officiellement appelé « Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire », la campagne d'entretiens 2018 va débuter en mai pour 19 postes d'attachés.

Dans le cadre de la loi du 12 mars 2012 portant résorption de l'emploi précaire (lire notre article du 6 juin 2017 : [Déprécarisation 2017 : les entretiens débutent aujourd'hui](#) pour connaître la déclinaison aux administrations parisiennes), dispositif prolongé par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie, ce sont 19 postes d'attachés qui sont offerts, dont 2 au profit des Caisses des Écoles et 1 au profit de l'EIVP.

Conformément à la réglementation, un membre de la CAP des attachés pourra assister aux épreuves d'évaluation professionnelle, sans pouvoir naturellement prendre part aux délibérations.

La sélection professionnelle se déroulera les mercredi 2 mai et vendredi 4 mai, en fonction des convocations reçues par chacun(e).

> Consulter [l'arrêté du 23 janvier 2018](#) d'ouverture de la sélection professionnelle et [l'arrêté du 23 mars 2018](#) portant composition du jury ou commission d'évaluation professionnelle.